COMMERCER AUTREMENT

BarterLink
RÉSEAU DE RESSOURCES

FAQ

- Le barter c'est quoi ?
- Comment ça fonctionne comptablement ?
- Comment je deviens membre et j'échange sur BarterLink ?
- Combien coûtent les services BarterLink ?

Qu'est-ce que le « Bartering » ?

Le « Bartering » ou le « Barter » est un mot anglais qui désigne « échanges entre entreprises ».
Pour les TPE et les PME en particulier, ce système est un complément simple, rapide et sécurisé des transactions commerciales et des financements traditionnels. Il repose sur la confiance entre les membres du réseau et le principe du paiement par compensation.

Lorsqu'il est apparu aux États-Unis dans les années 1930, le Bartering ne concernait que l'échange d'espaces publicitaires. Depuis (le manque de liquidité lié à la crise de 1929, la guerre froide et le développement d'internet), il n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, il est très implanté dans les pays anglo-saxons, en Suisse, en Belgique, en Italie, en Grèce et connaît un essor important dans les pays en développement.

En France, il est encore peu connu mais il existe depuis plus de 20 ans.
BarterLink propose une nouvelle approche de ce métier basée sur les circuits courts, un haut niveau de qualité de service et une animation forte des échanges dans le réseau.

Quels bénéfices ai-je à adhérer au réseau BarterLink ?

BarterLink accompagne le développement local des entreprises grâce à l'échange.

Sur le plan commercial, l'équipe de conseillers constitue une force de vente supplémentaire qui permet de capter des nouveaux clients, et de valoriser votre chiffre d'affaires, de faciliter l'accès à des fournisseurs de confiance sourcés pour vous faire gagner du temps.

BarterLink c'est aussi plus de visibilité grâce :

- Au trafic généré sur l'Espace Membres, véritable place de marché où sont présentes toutes les offres
- Aux rencontres mensuelles entre membres organisées localement
- À la promotion des activités des membres via les réseaux sociaux et les newsletters

Sur le plan financier, BarterLink vous offre un mode de paiement sécurisé sans délais ni risques d'impayés : lorsque vous délivrez une prestation à un autre membre du réseau, votre crédit de Links est immédiatement disponible sur votre compte Links.
Le dispositif permet aussi de valoriser vos actifs d'entreprise (machines, fournitures, main d'œuvre ou compétences, stocks, m², m3, solutions de transport…)pour financer vos dépenses courantes ou vos projets d'investissement sans toucher à votre trésorerie.

Sur le plan de la culture de votre entreprise, BarterLink est un nouvel usage qui permet d'utiliser le partage comme moyen simple, rapide et sûr de commercer. Grâce à BarterLink, vous installez une image vertueuse, fondée sur l'économie collaborative, vous favorisez le commerce local et vous contribuez à la logique du zéro-déchet.

Quel est le statut juridique des échanges entre entreprises ?

Le recours aux échanges de biens et services entre entreprises est légal (le Rapport interministériel PIPAME de 2013 l'a rappelé). Juridiquement, les échanges entre entreprises sont des ventes « compensées » par un achat de valeur équivalente ne générant pas de mouvement de trésorerie.

Sur le plan commercial, toutes les règles et obligations habituelles s'imposant aux entreprises s'appliquent (livraison, SAV, garantie de bonne fin, …. Sur le plan fiscal, l'imposition sur les sociétés de ces opérations est identique à celle des opérations traditionnelles : les sommes liées aux achats sont déductibles du résultat de l'entreprise, celles liées aux ventes sont imposables.

- Le barter c'est quoi ?
- Comment ça fonctionne comptablement ?
- Comment je deviens membre et j'échange sur BarterLink ?
- Combien coûtent les services BarterLink ?

Le Link, qu'est-ce que c'est ?

Les opérations d'échanges classiques entre entreprises nécessitent de réunir une offre et un besoin d'une valeur identique intéressant au même moment deux entreprises.
Pour vous éviter cette contrainte, BarterLink met à disposition de ses membres une unité de compte destinée à faciliter les échanges : le Link et 1 Link = 1 €.
Le Link vous permet d'échanger des actifs de valeur différente et d'acheter ou de vendre à des moments différents aux entreprises de votre choix.

Les biens, les services ou les compétences à échanger sont évalués par vous, avec notre aide, sur la base de leur valeur de marché.

Vous disposez d'un Compte Links sécurisé dans votre Espace Membres sur le Web et sur application mobile. Ce compte est crédité lors d'une vente et débité lors d'un achat.

On n'achète pas de Links. Lors de votre entrée dans le réseau BarterLink, votre compte Links est à 0 et il est crédité en Links lorsque vous vendez à un membre du réseau.

Vous pouvez acheter avant même d'avoir vendu car chaque membre du réseau dispose d'un solde débiteur autorisé allant jusqu'à – 6 000 Links.

Lors d'un échange, comment se passe la facturation entre les membres ?

Un échange est un acte de commerce à part entière. Il est régi par le code de commerce qui s'applique pleinement. Notamment en matière de facturation, l'article L441-3 du Code de commerce prévoit ainsi que :

La facture est obligatoire lors de toute prestation de service ou de vente de marchandise entre professionnels.

La facture a plusieurs fonctions :

- Juridique : elle constitue la preuve juridique de la réalité de la prestation rendue ou de la marchandise vendue, et constate le droit de créance du vendeur ;
- Commerciale : elle détaille les conditions de négociation de la vente entre le fournisseur et son client, notamment le montant à payer ;
- Comptable : elle sert de justificatif comptable, nécessaire à l'établissement des comptes annuels ;
- Fiscale : elle fait office de support à l'exercice des droits sur la TVA (collecte et déduction) et au contrôle de l'impôt.

Tout manquement à l'obligation de facturation entre professionnels est passible d'une amende pénale de 75 000 € qui peut être portée à 50 % de la somme qui aurait dû être facturée et d'un redressement fiscal.

Si vous êtes vendeur, vous émettez après l'échange une facture classique portant la mention "Paiement par compensation via la plateforme BARTERLINK", vous confirmez la réalisation de cet échange dans votre Espace Membres et votre Compte Link est aussitôt crédité du montant TTC de la vente.

Si vous êtes acheteur, vous recevez après l'échange une facture classique portant la mention "Paiement par compensation via la plateforme BARTERLINK", vous ne réglez pas cette facture en euros au vendeur et votre Compte Links est débité du montant TTC de l'achat.

En comptabilité, comment se traduisent ces opérations d'échanges entre entreprises ?

Pour chaque opération d'échange, une facture est délivrée par le vendeur vers l'acheteur avec au moins les mentions suivantes :

- Montant HT en €
- TVA en €
- Montant TTC en €
- Mode de règlement : « Paiement par compensation via la plateforme BARTERLINK »

La TVA collectée par le biais de factures en compensation doit être reversée au même titre que la TVA figurant sur des factures classiques. L'exercice du droit à déduction suit les mêmes règles en vigueur sur le fond et la forme. Le droit à déduction prend naissance lorsque la TVA devient exigible chez le redevable.

L'imposition sur les sociétés des opérations d'échanges entre entreprises est la même que celle des opérations traditionnelles.
Les opérations d'achat en échange sont déductibles du résultat de l'entreprise.
Les opérations de vente en échange sont imposables.

Ainsi, si une entreprise dispose d'un Compte Links créditeur, elle a intérêt à utiliser ses Links pour avoir une situation de compte la plus proche possible de 0 en fin d'exercice fiscal. Elle limitera ainsi les impacts sur son impôt sur les sociétés.

Un exemple pour comprendre la facturation par compensation : la société A vend une prestation de création d'un site internet pour la somme de 5 000 Links HT à la société B dans le cadre d'un échange BarterLink. Voici la facture que la société A va fournir à la société B ici.

Pour en savoir plus et aller plus loin : téléchargez le Guide BarterLink Comptable et Fiscal (réalisé avec BDO, Réseau national d'experts-comptables) en ***cliquant ici*** *ou consultez la vidéo suivante : « L'explication du paiement par compensation par Sylvain Lhommée, CEO & Founder de BarterLink » en* ***cliquant ici.***

- Le barter c'est quoi ?
- Comment ça fonctionne comptablement ?
- Comment je deviens membre et j'échange sur BarterLink ?
- Combien coûtent les services BarterLink ?

Comment puis-je devenir membre du réseau BarterLink ?

BarterLink s'adresse à toutes les organisations : les entreprises quelques soient leur forme et leur taille, les associations et les collectivités.

Pour devenir membre, il vous suffit de disposer d'un justificatif d'immatriculation (Kbis, document INSEE, certificat d'enregistrement en préfecture,...).

Rejoignez-nous en vous rendant sur **www.barterlink.fr** dans la rubrique « Devenir membre » ou en **cliquant ici.**

Comment proposer mon offre aux autres membres du réseau ?

Après avoir intégré le réseau, rendez-vous sur votre Espace Membres puis sur « Tableau de bord » dans l'onglet « Mes offres » ; cliquez alors sur « Proposer une nouvelle offre ».

Si votre offre est « active » tous les membres du réseau peuvent y accéder. Si elle est « inactive » vous seul(e) pouvez la consulter.

En cas de difficulté, vous pouvez faire appel à votre conseiller BarterLink par mail, téléphone ou via votre Espace Membres BarterLink. Vous disposez également d'un accès 24/7 au Centre de Contacts BarterLink.

Comment puis-je évaluer la valeur d'une ressource à échanger ?

Les membres du réseau fixent le prix des prestations et des marchandises qu'ils proposent à leur valeur de marché.

Lorsque vous proposez à l'échange des actifs d'entreprises dont vous ne connaissez pas forcément la valeur de marché, votre conseiller BarterLink vous accompagne dans la fixation du prix en Links associé.

Comment accéder à l'offre d'un membre du réseau ?

Sur votre Espace Membres, cliquez sur le bouton « Rechercher une offre » et vous disposez de différents modes de recherche :

- un moteur de recherche
- une sélection par univers
- des offres à la une

Vous accédez alors à un listing d'offres et vous pouvez consulter le détail de l'offre sélectionnée.

Vous pouvez ensuite demander à être mis en relation avec la société correspondante en cliquant sur le bouton « Cette offre m'intéresse ».

Quelles sont les étapes clés de la « vie » d'un échange ?

Tout d'abord, un besoin est exprimé par un membre du réseau :

- Via son Espace Membres BarterLink
- Directement auprès de son conseiller BarterLink par mail, téléphone ou SMS

Après avoir précisé cette demande, nous identifions une ou plusieurs sociétés qui seraient en mesure d'y répondre et nous effectuons une mise en relation qui précise :

- L'objet de l'échange à venir
- La tarification associée en Links HT (si elle est déjà connue)
- Les coordonnées des interlocuteurs des deux sociétés mises en relation

Les deux sociétés discutent alors des termes de leur collaboration via BarterLink, se mettent d'accord et en font part à leur conseiller BarterLink.
Le conseiller BarterLink valide alors l'échange correspondant, ce qui sera matérialisé par l'envoi d'un mail aux parties prenantes et à l'édition de la convention d'échange BarterLink. Cette convention d'échange définit sur quoi porte l'échange, à quel prix en Links ainsi que les conditions éventuelles de livraison, de mise à disposition ou de garantie.

Cette convention matérialise la validation de l'échange entre le demandeur et l'offreur et elle fait naître des obligations réciproques entre ces derniers. La rédaction d'un éventuel contrat relatif à la prestation délivrée est à la charge de l'offreur.
Lorsque la prestation a été effectuée, l'acheteur se rend sur son Espace Membres pour confirmer la réalisation de l'échange en question, son Compte Links est crédité du montant TTC de la vente en Links et celui de l'acheteur débité d'autant.

Une demande d'avis sur cet échange est alors envoyée aux deux membres concernés. Cela permet d'améliorer continuellement la pertinence de nos mises en relation.

POUR RÉSUMER

1. EXPRESSION DU BESOIN ET PRÉCISION DE CELUI-CI AVEC VOTRE CONSEILLER
2. PRÉPARATION DE L'ÉCHANGE = MISE EN RELATION
3. UN ACCORD EST TROUVÉ ENTRE LES DEUX PARTIES = VALIDATION DE L'ÉCHANGE
4. LA PRESTATION EST TERMINÉE = RÉALISATION DE L'ÉCHANGE
5. NOTATION ET DEMANDE D'AVIS

Que faire si j'ai besoin d'aide pendant un échange ou lors de l'utilisation des services BarterLink ?

BarterLink met gratuitement à votre disposition de nombreuses aides et accompagnements :

Vous pouvez contacter votre conseiller BarterLink par mail, téléphone, SMS ou via votre Espace Membres BarterLink. ; vous pouvez appeler le centre de contact BarterLink joignable 24h/24, 7j/7 pour toute information sur le fonctionnement de nos services ; vous pouvez faire appel à un tiers de confiance, partenaire de BarterLink, pour vérifier et valider les caractéristiques d'un bien à échanger ; vous pouvez enfin demander l'intervention d'un médiateur de justice indépendant pour faciliter votre communication avec une entreprise partenaire.

- Le barter c'est quoi ?
- Comment ça fonctionne comptablement ?
- Comment je deviens membre et j'échange sur BarterLink ?
- Combien coûtent les services BarterLink ?

Combien coûtent les services BarterLink ?

Nos offres sont détaillées dans le tableau situé ci-après.

A l'occasion de chaque échange, à l'achat et à la vente, au moment où nous créons de la valeur pour nos membres, nous prélevons une commission en euros calculée sur la valeur HT de l'échange correspondant.

Vous vendez grâce à BarterLink

Nous vous avons trouvé un nouveau client sans effort commercial de votre part ou nous vous avons permis de valoriser une ressource sous-employée : vous augmentez ainsi votre chiffre d'affaires sans délai de paiement et sans risque d'impayés.

Vous achetez grâce à BarterLink

Vous nous sollicitez en faisant état de votre besoin et nous sourcons pour vous les bons fournisseurs dans le réseau pour vous faire gagner du temps, à l'instar d'une conciergerie d'entreprises. De plus, vous réalisez un achat sans toucher à votre trésorerie, sans sortir de cash.

Mode de règlement des factures BarterLink

La facture de commission BarterLink est disponible sur votre Espace Membre dés la validation d'un échange et son montant est prélevé à 30 jours fin de mois.

La facture relative à votre abonnement éventuel sera émise lors de votre souscription. Les mensualités correspondantes seront prélevées à 30 jours fin de mois.

Pour réduire le temps de gestion relatif à l'encaissement des commissions et nous concentrer sur votre accompagnement, nous avons mis en place un mandat de prélèvement SEPA géré par notre partenaire financier GoCardless.

Ce mode de paiement est sécurisé pour les entreprises et très largement utilisé en France.

		— OFFRE — DÉCOUVERTE	— OFFRE — PREMIUM
ÉCONOMIES	COMMISSIONS (ACHAT ET VENTE)	15% HT	5% HT
	PLANCHER DÉBITEUR AUTORISÉ	- 2 000 Links	- 6 000 Links
	CENTRALE D'ACHATS DYNABUY	–	Accès gratuit & illimité
	CARTE AVANTAGES PRIVÉS DYNABUY	–	Offerte pour le dirigeant
VISIBILITÉ	ACCÈS À L'ESPACE MEMBRES	–	Oui
	NEWSLETTERS	–	Newsletter de présentation de votre activité envoyée à l'ensemble du réseau
	RÉSEAUX SOCIAUX	–	Présentation de votre actualité sur les réseaux sociaux BarterLink
	VISIBILITÉ SUR L'ESPACE MEMBRES	–	Coordonnées de votre entreprise disponibles pour tous les membres Offres « à la Une »
ACCOMPAGNEMENT	ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILLERS BARTERLINK	Support essentiel	Support essentiel + Prise en main de votre Espace Membres Mise en avant de vos offres Bilan annuel
	CENTRE DE CONTACT 24H/7J	Oui	Oui
RÉSEAU	ACCÈS AUX ÉVÉNEMENTS BARTERLINK	Payant	Gratuit avec 1 invité de votre choix
		GRATUIT	40€ HT / mois

Rendez-vous sur **www.barterlink.fr**